



**ANSD**

Agence Nationale de  
la Statistique et de la Démographie

**TERMES DE REFERENCE DU CONSULTANT ANALYSTE  
PROGRAMMEUR POUR L'ENQUETE DE SUIVI DE LA  
PAUVRETE AU SENEGAL (ESPS II, 2010)**

**Dakar, Octobre 2010**

## **I- Contexte et justification**

L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) est l'organisation responsable de la collecte, de la compilation, de l'analyse et de la diffusion de toutes les données statistiques officielles concernant les activités économiques et sociales de la République du Sénégal.

L'ANSD a sollicité et obtenu un fonds de préparation pour mettre en œuvre la deuxième enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal (ESPS II) et se propose d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les paiements autorisés au titre du présent contrat pour le recrutement d'un informaticien développeur. Dans le cadre de cette enquête, elle prévoit d'utiliser les techniques modernes de collecte et de traitement des données.

Cette opération sera menée auprès de vingt mille ménages par plus d'une centaine d'enquêteurs et contrôleurs, à travers toutes les régions du pays.

Le questionnaire comporte une quarantaine de pages avec divers volets.

L'utilisation de cette méthodologie de collecte et de traitement doit permettre à l'ANSD de se départir du support papier comme outil de collecte.

Un autre intérêt est l'utilisation future de cette technologie lors de prochaines opérations similaires.

Les changements attendus dans le déroulement de cette nouvelle méthode vont concerner :

- l'activité de conception et de déroulement de l'interview ;
- la non impression des questionnaires au format papier ;
- la prise en compte immédiate de la réponse de l'enquêté en machine ;
- la disponibilité rapide des données collectées ;
- le traitement efficace des données.

## **II- Rappel des principaux objectifs et résultats attendus**

L'objectif général est de raccourcir le temps entre la collecte des données, la production et l'analyse des résultats à travers les objectifs spécifiques suivants :

- optimiser l'utilisation du personnel durant tout le processus de collecte et de traitement ;
- réduire la durée du traitement par une bonne anticipation sur l'appréciation de la cohérence et de la qualité des données ;
- développer les capacités techniques internes de l'ANSD de façon à maîtriser tout le processus pour son utilisation optimale lors des futures enquêtes.

Les résultats attendus à l'issue de la mise en place du dispositif sont :

- une bonne organisation de la collecte des données ;
- une bonne souplesse de l'interview ;
- un contrôle à distance des opérations de collecte ;
- une saisie et une transmission automatique des données collectées en temps réel ;
- une transmission rapide des données collectées en temps réel ;
- un traitement efficace des données en temps réel afin de bénéficier de la présence des enquêteurs sur le terrain pour d'éventuelles corrections.

### **III- Missions et mandats du consultant**

Le consultant a pour principale mission d'apporter un appui technique significatif à la section n°2 qui est l'équipe en charge des travaux de formation informatique, de traitements, de transmission électronique, d'apurements, d'entretien des supports informatiques de collecte (serveurs, Tablets-PC) et de l'archivage. A cet égard, Il aura à réaliser les tâches suivantes :

- Transférer les données collectées et validées vers un format CSPRO et SPSS ;
- Concevoir les programmes de traitement ;
- Effectuer l'apurement informatique des fichiers ;
- Appuyer dans la sortie des résultats ;
- Assister dans l'utilisation des outils de traitement des données ;
- Appuyer dans toute autre tâche relevant des attributions d'un informaticien.

Le consultant devra travailler en étroite collaboration avec le Responsable de la Section n°2 du comité technique de l'enquête pour assurer un bon traitement des données collectées. A ce titre, il aidera ce dernier dans le suivi du bon fonctionnement des travaux de la section notamment la formation informatique, les traitements, la transmission électronique, l'apurement, l'entretien des supports informatiques de collecte, l'archivage.

### **IV - Profil du Consultant**

Le consultant doit avoir :

- au moins un diplôme BAC + 2/3 en informatique ou équivalent;
- une expérience solide d'au moins trois (03) années en informatique ;
- au moins deux (02) expériences dans le domaine et idéalement en rapport avec les enquêtes auprès des ménages ;
- une bonne connaissance en développement (.Net, Java, PHP, VB) ;
- une bonne connaissance en bases de données (MySQL, SQL Server) ;
- une intégrité professionnelle et des aptitudes à travailler en équipe et sous pression ;
- Une bonne maîtrise du traitement des données d'enquête et des logiciels statistiques associés CSPRO, SPSS ;
- Etre disponible immédiatement.

### **V – Dispositions contractuelles**

- Procédures administratives et financières : Le Consultant signera un contrat de prestation de services avec l'ANSD dont les procédures administratives et financières seront appliquées.
- Livrables : Le Consultant remettra à l'ANSD un rapport d'étape au bout de deux mois d'exercice et un rapport final en fin de mandat.
- Durée : La durée d'intervention est prévue pour une période de cinq (05) mois ouvrables à compter de la date de signature du contrat du consultant. Le consultant sera recruté à temps plein et sera régi par le règlement intérieur de l'ANSD concernant les horaires de travail.
- Modalités de paiement : Les honoraires du Consultant seront payés à partir des fonds de la Banque Mondiale mis à la disposition de l'ANSD par l'intermédiaire de la Direction de la Dette et de l'Investissement (DDI). Le paiement des honoraires du consultant se fera mensuellement sur la base d'une fiche d'activités validée par l'ANSD.

- Obligations de l'ANSD : L'ANSD remettra au Consultant l'ensemble des documents, dossiers et outils appropriés et nécessaires à l'exécution de sa mission. Elle mettra également à la disposition dudit consultant, les locaux et équipements nécessaires pour assurer une bonne prestation de service.

## VI. Sélection du consultant

Le Consultant sera sélectionné conformément aux directives pour la sélection et l'emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale mises à jour en 2006. Le recrutement se fera selon la méthode de Sélection des Consultants Individuels et sur la base des critères ci-dessous :

N°	CRITERES	SCORE attendu
1	<b>Formation générale</b>	15
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• BAC + 3 en informatique (15 pts)</li> <li>• BAC + 2 en informatique (10 pts)</li> <li>• Diplôme équivalent (5pts)</li> </ul>	
2	<b>Expérience en informatique</b>	10
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 ans et + d'expérience (10 pts)</li> <li>• Moins de 3 ans d'expérience professionnelle (0 pts)</li> </ul>	
3	<b>Expérience dans le domaine du traitement des données</b>	10
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus de 2 expériences (2,5 pts par expérience)</li> <li>• Deux expériences (5pts)</li> <li>• Moins de deux expériences (0pts)</li> </ul>	
3	<b>Connaissances en développement</b>	20
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• .Net (5 pts)</li> <li>• Java (5 pts)</li> <li>• PHP (5pts)</li> <li>• Visual Basic (5 pts)</li> </ul>	
4	<b>Connaissances en bases de données</b>	10
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MySQL (5pts)</li> <li>• SQL Server (5pts)</li> </ul>	
5	<b>Connaissances en logiciels de traitement statistique</b>	20
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CSPRO (15pts)</li> <li>• SPSS (5pts)</li> </ul>	
6	<b>Expérience en traitement d'enquêtes</b> 5 pts par enquête	15
	<u>Total général points du Postulant</u>	100